

# GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1<sup>er</sup> de chaque mois, ou commencer avec le 1<sup>er</sup> numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arriérés alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'envoi de correspondances doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



Gérant

Hector A. Proulx.

Tout ce qui concerne les abonnements à la Gazette des Campagnes et les annonces à être publiées dans ce journal, doit être adressé à Hector A. Proulx, Gérant.

## ANNONCES

Première insertion.....10 centins par ligne  
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne  
Pour annonce à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

ABONNEMENT : }  
\$1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.  
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT }  
\$1 PAR AN }

## SOMMAIRE.

*Revue de la Semaine* :—Dialogue entre un Acadien et un Canadien-français, au sujet de certaines questions soulevées par une lettre de Mgr l'Archevêque d'Halifax.—(Suite).

*Causerie agricole* :—Propos d'étable.—(Suite).

*Sujets divers* :—Conférences agricoles à l'Université-Laval.—Correspondance.—Nos chevaux.—Ce que nous avons.—Leur amélioration.—La conservation des fumiers.

*Choses et autres* : Convention annuelle à Arthabaskaville de la Société d'Industrie Laitière de la Province de Québec.

*Recette* : Moyen de faire de beau pain, d'une grande conservation, et de gagner 1 livre par pain de 6 livres.

Malgré l'appel à tous nos abonnés de payer leur abonnement cet automne, il en est encore qui n'y ont pas répondu. Que ceux-là ne soient pas étonnés si nous usons de rigueur envers eux s'ils prolongent encore ce retard plus longtemps.

## REVUE DE LA SEMAINE

(De l'Événement)

*Dialogue entre un Acadien et un Canadien-français, au sujet de certaines questions soulevées par une lettre de Monseigneur l'Archevêque d'Halifax.*

L'ACADIEN

Est-il vrai que la province de Québec a abandonné les Acadiens et que ce n'est que depuis 1818 ou 1820, qu'ils ont commencé à avoir des prêtres pour être desservis ?

LE CANADIEN-FRANÇAIS

S'il en était ainsi, vous auriez été tout à fait abandon-

nés, depuis 1755, jusqu'à 1818, c'est-à-dire durant une période de 60 ans au moins.—Or, je vous le demande; comment la foi se serait-elle conservée, chez vous? Heureusement que l'autorité épiscopale n'a pas le pouvoir d'altérer la vérité historique.

Cette assertion, que le Canada avait abandonné les Acadiens, a été émise par des historiens protestants, pour justifier les cruautés de Lawrence et de ses complices; et il est étonnant de voir une plume épiscopale recueillir les calomnies des protestants, pour déprécier un peuple catholique, qui a le tort impardonnable de parler un autre langage que la sienne.

A peine la paix fût-elle établie, que l'abbé Antoine Maillard fut nommé pour résider à Halifax. Son ministère devait s'exercer, en faveur des Sauvages et des quelques Acadiens qui s'étaient réfugiés dans les forêts, pour échapper à la déportation; et, depuis ce moment, nous affirmons, sur l'autorité des Archives de l'Archevêché de Québec, que les Acadiens n'ont jamais manqué de prêtres.

Nous en fournissons, plus loin, une liste complète.

En même temps que l'abbé Maillard fut installé à Halifax, on choisit deux jeunes Acadiens, doués d'excellentes qualités: c'était Mathurin Bourg et Jean Brault, tous deux natifs de l'Acadie, et réfugiés à Québec, dans les derniers temps de la domination française. Le premier protégé par le grand vicairé Briand, et le second par le Séminaire de Montréal, passèrent en France, pour y faire leurs études, à Issy sous la direction des Sulpiciens. De retour en 1772, ils furent ordonnés prêtres et envoyés au secours de leurs compatriotes. L'abbé Bourg, s'achemina vers l'Acadie où commençaient à se repatrier les malheureux Acadiens exilés; et l'abbé Brault fut expédié vers la Nouvelle-Angleterre, pour recueillir les débris de ce grand naufrage. Il parcourut tous les lieux té-